Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association

Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 45 (1972)

Heft: 1

Vereinsnachrichten: USAL : Comité central

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

11

Réuni pour la première fois après le Congrès annuel d'Interlaken, le Comité central a élu son premier vice-président en la personne de M. R. Gerber, professeur, Neuchâtel. M. Otto Nauer, Zurich, fut confirmé comme deuxième vice-président, alors que M. R. Bernasconi, Zurich, reste caissier central.

M. E. Keucher, Schaffhouse, participa pour la première fois à la séance; il remplace M. A. Hofmann, démissionnaire. L'Office de contrôle était représenté par M. J. Güttinger, Winterthour.

Le président central, M. A. Maurer, Zurich, releva la réussite du Congrès annuel et remercia tous ceux qui y ont contribué.

La nouveau règlement du Fonds de solidarité fut longuement discuté. Il a atteint la somme de 1 million de francs, ce qui implique un accroissement de la responsabilité et des travaux administratifs. La caisse centrale ne peut plus assumer les frais qui en découlent. Aussi le nouveau règlement prévoit-il le versement d'une indemnité annuelle à fixer par le Comité central. Le règlement contient également les nouvelles dispositions concernant la durée, les garanties à fournir, l'intérêt, etc., des prêts. Quelques modifications admises, le Comité central a approuvé le nouveau règlement qui sera publié dans nos deux organes.

Le 27 juin 1971, le Comité central avait alloué des prêts de 50 000 fr. à Sicoop Fribourg et à la Société coopérative d'Yvonand, ce qui porte à 250 000 fr. le montant des prêts alloués jusqu'ici à des coopératives de la Section romande. Le Comité central a accordé de nouveaux prêts à une société coopérative de Bâle (80 000 fr.), à la Coopéra-

tive chrétienne-sociale de Neuhausen (SH) (50 000 fr.) et à la Société coopérative de Feuerthalen-Langwiesen (50 000 fr.). La réalisation de ces projets procurera 22 appartements de une et deux pièces à des personnes âgées et 39 logements à des familles (de deux pièces et demie à cinq pièces et demie).

De nouvelles demandes nous sont parvenues. D'où l'urgente nécessité d'alimenter le Fonds de solidarité par de nouveaux dons.

La question des logements pour personnes âgées étant devenue une nouvelle tâche pour les coopératives d'habitation, le Comité central enregistre avec satisfaction les réalisations récentes de nos coopératives. Mais il y a encore beaucoup à faire. C'est pourquoi, le Comité central examinera à fond ce problème au cours de sa prochaine séance.

La réalisation du futur programme de construction de logements avec l'aide de la Confédération impliquera un élargissement de l'activité des coopératives de construction. Aussi, le Comité central a-t-il nommé une Commission spéciale chargée des études nécessaires.

Une journée d'études sera organisée en 1972, et non pas en automne 1971, étant donné que l'Association suisse du plan d'aménagement national (ASPAN) aura étudié les problèmes de la planification, de l'équipement et de la construction de logements au cours d'un congrès, le 16 novembre 1971 à Berne.

Il y a donc du pain sur la planche et le Comité central compte fermement sur la collaboration de nos coopérateurs compétents et dévoués.

Karl Zurcher, secrétaire central.

Eurosauna

l'unique fabricant de Suisse romande vous propose :

téléphone (021) 35 72 78.

- cabines standardisées de fabrications suisse ou finlandaise, dès Fr. 2435.
- projets, réalisations et constructions de centres de saunas destinés aux exploitations publiques ou para-médicales.

Eurosauna, rue St-Roch 40, 1004 Lausanne